

## PREFECTURE DE L'OISE

DRLPE  
bureau de l'environnement  
Nadine Courselle

### CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2008

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le 9 septembre 2008 à la préfecture de l'Oise, salle de l'hémicycle, sous la présidence de Madame Pétonnet, secrétaire générale, M. Delattre, directeur de la réglementation, des libertés publiques et de l'environnement de la préfecture, accompagné de Mmes Aurégan, Courselle et Cancalon du bureau de l'environnement.

#### **Assistaient à la réunion**

##### a) membres permanents :

- Mme Perez, représentant le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, accompagnée de Mlle Morciano;
- M. Top et M. Varnière, représentant le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt;
- Mlle Leroy, représentant le directeur départemental de l'équipement;
- M. Dangreville, représentant la directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, accompagné de M. Beliard et M. Queudet, inspecteurs des installations classées;
- Mme Haudebourt, représentant le directeur départemental des services vétérinaires;
- M. Cossard, représentant le service interministériel de protection civile;
- Mme Janes, représentant l'Inéris;
- Mlle Rosius, représentant le ROSO;
- Mme le docteur Oliviez-Peluffe, ayant reçu pouvoir de M. Vinay;
- M. Grégoire, représentant la chambre d'agriculture;
- M. Verdebout, représentant la CRAM;
- M. Rigaut, représentant la chambre de commerce et d'industrie;
- M. Bultel, fédération de la pêche;
- M. Pillon, UDAF;

- M. Furry, représentant la directrice régionale de l'environnement;
- M.Sourbet, chambre des métiers et de l'artisanat;
- lieutenant Desliens, SDIS;

b) membres consultatifs et invités :

- M. Boilet, représentant le SNS;
- M.Pia, chambre d'agriculture;

c) membres excusés :

- Monsieur le sous-préfet de SENLIS;
- Monsieur le sous-préfet de COMPIEGNE;
- Monsieur le sous-préfet de CLERMONT;
- M. Vinay, architecte ( ayant donné pouvoir à Mme Peluffe);
- M. Geiger, ingénieur chimiste;
- M. Menn, conseiller général
- Mme Sandrine Tannière, chambre de commerce et d'industrie de l'Oise;

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**DIVERS**

**OBJET** : SARL BOURSON PAUCHET à NOGENT SUR OISE  
AP d'autorisation de créer une chambre funéraire

**RAPPORTEUR** :

Mme Aurégan-préfecture

**PERSONNES ENTENDUES** :

M. Bourson-gérant  
M. Morieux-bureau d'études

**OBSERVATIONS** :

Mme Peluffe souhaite connaître le nombre de chambres funéraires dans le secteur.

M. Bourson répond qu'il y a deux chambres funéraires à Nogent sur Oise.

M. Morieux indique que le cabinet pour lequel il travaille, basé à Chartres, a travaillé pour le seul projet de Nogent sur Oise.

Mme Peluffe s'interroge sur la multiplicité des chambres funéraires.

L'étude est réalisée sur une zone géographique et en fonction du nombre d'opérations funéraires réalisées. Dans le cas présent, deux salons ont été jugés nécessaires.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DRIRE- Dossier n°1**

**OBJET** : Société NOVANCE à VENETTE  
AP autorisant l'extension des activités

**RAPPORTEUR** :

M. Dangreville-Drire

**PERSONNES ENTENDUES** :

Mme le maire -excusée  
M. Roux-directeur général  
M. Charlemagne- responsable production  
M. Vitte- chef d'établissement Saipol

**OBSERVATIONS** :

M. Dangreville précise qu'une étude d'incidence du prélèvement sur la nappe a été demandée compte tenu de l'augmentation de 36% de la consommation d'eau due aux modifications d'exploitation. Cette étude est bien parvenue à la Drire le 8 septembre; après examen, les prescriptions du projet d'arrêté ne sont pas modifiées.

M. Bultel souhaite des précisions sur le devenir des eaux confinées et la fréquence des analyses réalisées.

M. Charlemagne indique que les eaux sont stockées dans un bassin tampon, analysées quotidiennement puis dirigées vers une station d'épuration pour un rejet final dans l'Oise.

A propos de la nouvelle unité de distillation, située dans une structure métallique extérieure, M. Verdebout s'interroge sur la maîtrise des risques encourus par le personnel.

M. Charlemagne confirme que la structure métallique est ouverte pour éviter les dégâts en cas d'explosion mais qu'il n'existe pas de risque pour le personnel puisque l'activité est entièrement automatisée. Le personnel pilote à partir d'un poste de contrôle. De plus, les risques d'explosion ne concernent pas la glycérine.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DRIRE- Dossier n°2**

**OBJET** : Société FM LOGISTIC à CREPY EN VALOIS

AP d'autorisation de procéder à l'extension et à la modification de la plate-forme logistique

**RAPPORTEUR** :

M. Queudet-Drire

**PERSONNES ENTENDUES** :  
environnement

Mme Martinez- responsable  
maire excusé

**OBSERVATIONS** :

S'agissant d'une extension de la plate-forme logistique, M. Verdebout demande de quel ordre sera l'augmentation de personnel et si les locaux sociaux seront suffisants.

Mme Martinez indique que selon le type d'activité de ces plates-formes, le nombre de salariés est variable. Compte tenu de sa taille, celle ci devrait atteindre 350 à 400 salariés. Les nouveaux locaux sociaux du nouveau bâtiment sont équivalents en taille à ceux existants.

A la question de M. Verdebout, Mme Martinez répond que la surface de maintenance nécessaire à l'agrandissement sera propre à l'extension puisque les deux sites sont séparés.

M. Bultel souhaite connaître le devenir des rejets d'eau pluviale.

Mme Martinez indique que les eaux de toiture sont captées et rejetées dans le réseau communal. Les eaux de voirie transitent par un séparateur à hydrocarbures puis repartent dans le réseau communal. Ces rejets sont suivis et répertoriés.

M. Queudet rajoute que les eaux pluviales passent par le bassin tampon de Crépy en Valois avant de repartir dans le réseau.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à la majorité ( 1 abstention)

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DRIRE- Dossier n°3**

**OBJET** :CRAY VALLEY à VILLERS SAINT PAUL  
AP prescrivant la réalisation d'une mesure de bruit sur le site

**RAPPORTEUR** :

M. Béliart-Drire

**PERSONNES ENTENDUES** :  
plate-forme de Villers Saint Paul

M.Dupuis- coordonnateur de la

**OBSERVATIONS** :

M. Dupuis représente les six exploitants. Les six dossiers seront examinés en même temps.  
M. Verdebout souhaite savoir comment les mesures de bruit ont été effectuées.  
M. Dupuis explique qu'un arrêt complet des installations a été fait puis la remise en route progressive des installations.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DRIRE- Dossier n°4**

**OBJET** :ROHM AND HAAS à VILLERS SAINT PAUL  
AP prescrivant la réalisation d'une mesure de bruit sur le site

**RAPPORTEUR** :

**PERSONNES ENTENDUES** :

**OBSERVATIONS** :

cf dossier Cray Valley

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DRIRE- Dossier n°5**

**OBJET** :DUPONT DE NEMOURS à VILLERS SAINT PAUL  
AP prescrivant la réalisation d'une mesure de bruit sur le site

**RAPPORTEUR** :

**PERSONNES ENTENDUES** :

**OBSERVATIONS** :

cf dossier Cray Valley

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité



**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DRIRE- Dossier n°6**

**OBJET** :PRAXAIR à VILLERS SAINT PAUL  
AP prescrivant la réalisation d'une mesure de bruit sur le site

**RAPPORTEUR** :

**PERSONNES ENTENDUES** :

**OBSERVATIONS** :

cf dossier Cray Valley

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DRIRE- Dossier n°7**

**OBJET** :VSPU à VILLERS SAINT PAUL

AP prescrivant la réalisation d'une mesure de bruit sur le site

**RAPPORTEUR** :

**PERSONNES ENTENDUES** :

**OBSERVATIONS** :

cf dossier Cray Valley

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DRIRE- Dossier n°8**

**OBJET** :ONDEO INDUSTRIAL SOLUTIONS

AP prescrivant la réalisation d'une mesure de bruit sur le site

**RAPPORTEUR** :

**PERSONNES ENTENDUES** :

**OBSERVATIONS** :

cf dossier Cray Valley

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DRIRE- Dossier n°9**

**OBJET :PSM SA**

APC actualisant le périmètre d'épandage pour lequel la société est autorisée à épandre ses boues papetières sur des terres agricoles

**RAPPORTEUR :**

M. Queudet- Drire

**PERSONNES ENTENDUES :**

exploitant excusé

**OBSERVATIONS :**

pas d'observation

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DRIRE- Dossier n°10**

**OBJET** :BRION à CLAIROIX

APC de renouvellement de l'agrément sur les installations de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage

**RAPPORTEUR** :

M. Dangreville- Drire

**PERSONNES ENTENDUES** :

M. Brion- gérant

**OBSERVATIONS** :

M. Dangreville précise qu'il s'agit d'une prolongation d'agrément. En effet, l'agrément initial avait été délivré pour 18 mois le 8 juin 2006 dans l'attente de travaux pour limiter les nuisances sonores. Ceux ci ont été réalisés et permettent de prolonger l'agrément. Cependant, un capotage complet du broyeur n'est pas réalisable du point de vue de la sécurité. Cette solution a été tentée chez un autre broyeur de Boulogne sur Mer et cela a été la cause du décès d'un employé.

M. Verdebout demande des précisions et M. Brion explique que si l'on capotait entièrement le broyeur cela présenterait des risques en cas d'explosion, le souffle ne pouvant s'échapper. Il reste un point d'émergence de plus de 8 décibels mesuré près du broyeur en limite de propriété.

M. Dangreville ajoute que ce point d'émergence peut être aussi influencé par un autre établissement classé.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à la majorité ( 1 abstention)

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DRIRE- Dossier n°11**

**OBJET** :BEREZECKI à BEAUVAIS

APC modifiant le seuil de rejet de nitrites provenant des installations de traitement de surface de la société

**RAPPORTEUR** :

M. Dangreville- Drire

**PERSONNES ENTENDUES** :

de Beauvais et directeur de l'assainissement CAB

M. Morvan-directeur de l'eau ville

**OBSERVATIONS** :

M. Morvan explique que le site industriel n'est pas raccordé au réseau d'assainissement mais dispose de son propre système de traitement des rejets.

M. Verdebout demande si l'évolution en cours dans l'entreprise va permettre la suppression complète de l'utilisation du chrome 6.

M. Dangreville indique que cette diminution de l'utilisation du chrome 6 est un progrès significatif notamment en matière de rejets gazeux. Une recherche de substitution du chrome est en cours mais pas encore possible.

M. Bultel s'interroge sur les performances du cabinet qui a réalisé l'étude sur les rejets.

Mme Peluffe ajoute lorsque le trichloréthylène était encore utilisé il y avait des problèmes de nuisances.

Mme Pétonnet rappelle qu'en mars dernier, le préfet a ordonné la suspension de la chaîne utilisant le trichloréthylène.

- Sortie -

A la question de Mme Pétonnet sur les concentrations moyennes et les flux maximum, M. Dangreville précise que l'on applique les prescriptions de l'arrêté ministériel.

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité ( 2 abstentions)

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DRIRE- Dossier n°12**

**OBJET** : SYNDICAT INTERHOSPITALIER DU BEAUVAISIS

AP d'autorisation d'exploiter des installations de blanchisserie inter hospitalière

**RAPPORTEUR** :

**PERSONNES ENTENDUES** :

de Beauvais et directeur de l'assainissement CAB

M. Morvan-directeur de l'eau ville

M. Desanzani-ingénieur enviroiront

**OBSERVATIONS** :

En réponse à M. Bultel sur le traitement des eaux usées, M. Desanzani indique qu'après pré-traitement elles vont dans le réseau d'assainissement.

M. Verdebout remarque que la blanchisserie existait déjà dans l'hôpital existant. Il souhaite connaître le statut du personnel de cette nouvelle installation

La coopération inter hospitalière existe déjà et concerne 20 établissements publics. Le personnel sera mis à disposition du syndicat inter hospitalier.

M. Verdebout questionne le représentant de l'exploitant pour savoir si une approche écologique a été faite sur ce projet en matière de transport par exemple.

M. Desanzani répond qu'il y a déjà 4 véhicules qui collectent le linge sale et distribuent le linge propre. La future implantation n'est pas très éloignée du centre hospitalier.

M. Dangreville souligne que le dossier prévoit qu'une réflexion soit menée en coopération avec l'Ademe sur le volet écologique dont le transport. En outre, une toiture végétalisée est prévue.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

Favorable à la majorité ( 2 abstentions)

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DRIRE- Dossier n°13**

**OBJET** : VALEO SYSTEME D'ESSUYAGE à REILLY

APC prescrivant à la société des travaux de réhabilitation et de dépôt d'une dossier de demande d'instauration de restrictions d'usage pour le site qu'elle a exploité

**RAPPORTEUR** :

M. Dangreville- Drire

**PERSONNES ENTENDUES** :

hygiène, sécurité, environnement

M. Gruau-responsable du site  
M. Ferrus-cabinet URS  
Mme Leromdeau-responsable

M. Moirin-adjoint au maire  
M. Journée- adjoint au maire

**OBSERVATIONS** :

M. Ferrus indique que les travaux d'excavation ont déjà commencé.

M. Grégoire souhaite connaître la destination des terres polluées.

M. Ferrus confirme qu'elles partiront en centre de stockage de déchets de classe 1. Les bordereaux de suivi des déchets figureront au dossier.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité



**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DDAF- Dossier n°1**

**OBJET** : NATURECO à NOGENT SUR OISE  
AP autorisant l'extension de la plate-forme compostage

**RAPPORTEUR** :

**PERSONNES ENTENDUES** :

**OBSERVATIONS** :

dossier ajourné

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DDAF- Dossier n°2**

**OBJET :NATURECO à CREPY EN VALOIS**

AP autorisant l'extension des activités de la plate-forme compostage

**RAPPORTEUR :**

M. Varnière- Ddaf

**PERSONNES ENTENDUES :**

formes

M. Loiseleur- gérant

M. Laurin- responsable des plates-

**OBSERVATIONS :**

A la remarque de M. Pillon sur l'ouverture de la plate-forme le week end. M. Laurin déclare que cette activité de fin de semaine est liée au contrat de service avec le SMVO et son réseau de déchèteries dont les bennes doivent être enlevées le week end, période d'affluence du public.

Le SMVO se charge de procurer à ses transporteurs les autorisations nécessaires pour la circulation le week end.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DSV- PMPOA Dossier n° 1**

**OBJET** :GAEC SEZILLE TROUSSELLE à BEHERICOURT et NOYON  
APC de dérogation de distance

**RAPPORTEUR** :

Mme Haudebourt- DSV

**PERSONNES ENTENDUES** :

M. Trousselle- exploitant  
Maire de Noyon excusé  
M. Longa- maire de Béhéricourt

**OBSERVATIONS** :

pas d'observation

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à la majorité ( 3 abstentions)

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DSV- PMPOA- Dossier n° 2**

**OBJET** :GAEC DES PRES LACAILLE à SOMMEREUX  
AOC de dérogation de distance

**RAPPORTEUR** :

Mme Haudebourt- DSV

**PERSONNES ENTENDUES** :

M. Verschuere- exploitant  
M. Heu- maire

**OBSERVATIONS** :

pas d'observation

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à la majorité ( 3 abstentions)

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DSV autres**

**OBJET** :Earl FRAITURE à SAINT LEGER EN BRAY  
APC de dérogation de distance

**RAPPORTEUR** :

Mme Haudebourt- DSV

**PERSONNES ENTENDUES** :

M. Fraiture-exploitant  
M. Ménard- maire

**OBSERVATIONS** :

M. Verdebout souhaite savoir ce qui a motivé l'empêchement à regrouper les deux sites. Y a t il eu plainte du voisinage?

M. Pillon demande s'il y a des projets de construction de maisons individuelles dans ce périmètre.

M. Ménard indique qu'une ZAC doit se développer à proximité et qu'il doit s'agir uniquement d'entreprises.

A la demande de M. Bultel sur la présence de bandes enherbées le long du ruisseau, M.Fraiture indique que ce sont des prairies.

Mme Peluffe pose la question d'une possible installation de commerce de bouche.

M. Pia répond que cette zone artisanale est d'ordre tertiaire donc toutes les activités de commerce de type alimentaire sont proscrites.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à la majorité ( 2 abstentions)

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**LOI SUR L'EAU  
DDAF Dossier n°1**

**OBJET** :STEP à MOUY

AP autorisant la construction et l'exploitation d'ouvrages d'assainissement collectif de la STEP

**RAPPORTEUR** :

M. Top- Ddaf

**PERSONNES ENTENDUES** :

M. Godin- président du Sivom

**OBSERVATIONS** :

M. Bultel se félicite de la mise en service prochaine de cette station d'épuration qui limitera les rejets dans le Thérain.

En réponse à M. Verdebout sur le respect des délais fixés par la directive européenne, M. Godin répond que le permis de construire et le montage financier sont réglés.

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**LOI SUR L'EAU  
DDAF Dossier n°2**

**OBJET :ARC**

AP autorisant les travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales et à la dérivation partielle du ru Saint Sauveur

**RAPPORTEUR :**

M. Top-Ddaf

**PERSONNES ENTENDUES :**

maire et ARC excusés

**OBSERVATIONS :**

pas d'observation

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES  
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 9 septembre 2008**

**LOI SUR L'EAU  
SNS Dossier n°3**

**OBJET** : ARC

AP autorisant la réalisation de la ZAC « Les Jardins » à LA CROIX SAINT OUEN

**RAPPORTEUR** :

M. Boilet- SNS

**PERSONNES ENTENDUES** :

M. Mambou- bureau d'études  
M. Vantomme- agglo de

Compiègne

**OBSERVATIONS** :

pas d'observation

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**

favorable à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé, Madame Pétonnet lève la séance.

La prochaine réunion du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques est prévue le jeudi 2 octobre 2008 à 14h30, salle de l'hémicycle en préfecture.

la secrétaire générale

*signé*

Isabelle PÉTONNET